

## *Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Au moins deux observations nous ont conduit à constater qu'une révision des **Statuts** de notre association était indispensable :

- L'engagement concret, aujourd'hui, de nos communautés
- La rédaction du texte en fonction de la situation actuelle

### **L'engagement concret, aujourd'hui, de nos communautés :**

Depuis un certain temps, la tendance s'accroît, il est de plus en plus difficile d'avoir des réponses à nos sollicitations. Qu'il s'agisse de demandes de renseignements ou de relectures des grilles, d'inscription aux réunions... la liste pourrait s'allonger.

Il nous apparaît clairement que certaines de nos communautés, tout en gardant un réel intérêt pour MONASTIC, ne peuvent s'y investir que très partiellement.

C'est la raison pour laquelle, il nous a semblé indispensable de créer plusieurs catégories.

La meilleure illustration fut la difficulté d'obtenir le nombre voulu de participants pour cette Assemblée Générale.

Les Statuts actuels prévoient (article **15**) que pour les modifier il faut convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et le quorum requis est de la moitié des membres présents ou représentés. Notre association comprenant 180 membres, il fallait 90 membres sous les 3 formes : en présentiel, en visioconférence ou par pouvoirs.

#### **Rappel : Article 15 - Modification des Statuts.**

*§ 1 : Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale ordinaire et sur proposition du Conseil d'Administration ou de la moitié des membres actifs et fondateurs.*

*§ 2 : L'Assemblée doit se composer de la moitié au moins des membres actifs et fondateurs, présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, à un intervalle qui ne peut être inférieur à quinze jours. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.*

*§ 3 : Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.*

#### **Etat des lieux :**

Ordres	Présentiel	Visio	Pouvoirs	Total	Nb ctés
benedictines	4	4	13	21	36
benedictins	9	3	4	16	26
carmelites	6	1	12	19	37
cisterciennes	1	2	6	9	20
cisterciens	5	1	5	11	16
clarisses	1		2	3	17
dominicaines	3		2	5	8
visitation	1		1	2	8
notre-dame-de-sion	1			1	1
annonciades		1	1	2	2
ctés-orthodoxe	2	1	1	4	3
diaconesses	1			1	1
divers					5
<b>total</b>	<b>34</b>	<b>13</b>	<b>47</b>	<b>94</b>	<b>180</b>
<b>quorum</b>					<b>90</b>

Plusieurs rappels, des téléphones faits par Sr Myriam et par moi-même ont été nécessaires pour obtenir, laborieusement, le nombre voulu.

#### **La difficulté de réception les infonets est-elle une explication ?**

**La rédaction du texte en fonction de la situation actuelle :**

A plusieurs reprises, lors de réunions nous avons dû consulter les statuts notamment au sujet du renouvellement des membres du Conseil d'Administration. A chaque fois, il nous est apparu que nos Statuts n'étaient plus en coïncidence avec le vécu concret.

Il était donc indispensable des les reprendre article par article afin d'examiner ce qui était toujours d'actualité et ce qui ne l'était plus.

Une fois la recension des modifications à apporter, il a fallu s'atteler à la rédaction. Celle-ci a demandé du temps et de l'énergie. Afin d'avoir un texte en conformité avec le droit des associations aussi cohérent que possible nous avons demandé à la Fondation des Monastères de nous assurer la relecture. Grâce à leurs remarques et suggestions, nous avons pu améliorer notre rédaction.

C'est le fruit de ce long travail qui vous a été livré. Pour vous aider, en plus du texte actuel et du texte proposé, une synopse a été rédigée afin de mieux cerner où sont les vrais changements.

Le Conseil d'Administration propose donc de revoir la définition **des diverses catégories de membres** en :

- Membres actifs,
- Membres sympathisants,
- Membres d'honneur.

**Le travail de cette Assemblée :**

Nous vous avons envoyé ces textes en vous demandant si vous aviez besoin d'éclaircissements. Nous n'avons reçu aucune demande.

En commençant, nous allons prendre le temps de **voir si aujourd'hui il reste des zones obscures.**

M. Raymond Bocti étant retenu à la Fondation des Monastères cet après-midi, nous avons choisi de commencer, ce matin, par ce point de l'Assemblée Générale afin qu'il puisse nous aider à répondre aux questions si besoin est.

Il est très difficile de savoir le temps nécessaire à ce retour sur les Statuts et si le vote sera possible. Nous commençons en espérant bien arriver au bout !

Nous aurons le même travail à faire, mais cela devrait être plus rapide, pour la **rédaction de la Charte de la marque collective.** En effet, c'est seulement la mise en forme de ce qui a été voté à l'Assemblée Générale du 7 février 2018.

Cet après-midi de toutes façons, nous aurons la suite de **l'Assemblée Générale Ordinaire avec le rapport moral et le rapport financier.**

Un changement des Statuts, conduit naturellement à une **élection des membres du Conseil d'Administration.** Nous aurons donc un vote pour réélire les membres.

*Avant de commencer la lecture des Statuts, je tiens à remercier tout particulièrement Fr Benoît de la Pierre-qui-Vire qui a été la cheville ouvrière de tout ce travail de rédaction. Il a utilisé sa convalescence à ce bel ouvrage aidé de Sr Myriam qui elle aussi été un peu immobilisé pour cassure.*

***Bonne journée.***